

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 03 JUIN 2014 A 20 H 15

Présents à la séance : 27

L'An Deux Mil Quatorze, le **03 JUIN 2014 A 20 H 15**

Extrait affiché le :
04 Juin 2014

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni
au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT
Benoit, Maire.

5^{ème} séance 2014.

Objet : Amortissements 2014 sur le
Budget de l'eau.

N° 71/2014

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO
Philippe, Mme GEROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie,
M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoints,
Mme BOULANGER Annie, Mme LAVAL Christiane, M. PIERRON Joël, Mme
RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, M. TARDIEU François, M. CHARDIN,
Denis, Mme PANO-WENTZEL Marylène, M. ROMARY Fabrice, M. GILET
Dominique, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. DEMENGE Abel,
M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel,
Mme DEMAIZIERE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier
Conseillers Municipaux.

Absentes excusées ayant donné pouvoir :

Mme FLICKER Gisèle	à	Mme MICHEL Irène
Mme ANDRÉ Sophie	à	M. CHARDIN Denis

Secrétaire de séance : M. DEMENGE Abel.

Monsieur Philippe SALÉRIO, Adjoint au Maire, traite des
amortissements et transfert de subventions à opérer en 2014 sur le budget de l'eau : ils sont
toujours calculés sur 50 ans de manière linéaire (sauf des menus travaux et les frais d'études et
d'insertion).

L'amortissement total est de 102 684,49 €, c'est une dépense de
fonctionnement et une recette d'investissement donc un autofinancement ; a contrario, le transfert
des subventions est une dépense d'investissement et une recette de fonctionnement, il se monte à
la somme de 9 074,80 €.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide, par 28 voix et 1 abstention, celle de Monsieur FOUCAL, de
voter les amortissements 2014 à pratiquer sur le budget de l'eau, tels qu'ils apparaissent sur l'état
des pages 1 et 2/2 à la fin du budget 2014, ainsi que l'état des subventions transférées au compte
de résultat (pages 1 à 5/5 à la fin de ce document budgétaire).

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,